



# LE CANARD DÉCHAÎNÉ

libre ensemble



## SOMMAIRE

P1 : Point COVID

P2 : Signature électronique

## POINT COVID

Les nouvelles mesures qui concernent 19 départements de l'Hexagone pour près de 450 collaborateurs imposent au **Canard** de vous faire un point sur les mesures liées à la crise sanitaire.

- Le Réseau est sur le Terrain partout, mais **avec attestations pour les 19 départements.**
- Le Réseau doit avoir **quitté ses clients pour 19H00.**
- La règle kilométrique ne s'applique pas au domaine professionnel.
- Les **mesures barrières** sont toujours d'actualité tout comme les règles de **co-voiturage.**
- Les **réunions OC/OD** en présentiel sont **interdites.**
- Pas plus de **3 personnes** dans un bureau
- **Les AC** peuvent venir au bureau OD sur la base du **volontariat 1 jour par semaine** maximum en utilisant l'application WeRBack quand cela est possible ou, voir avec responsable du site.
- Organisation de **roulement** du service en présentiel à **l'OF.**

**Le Canard** vous demande de rester vigilants **pour vous, vos familles, nos clients** partout où nous sommes, **c'est à ce prix que nous sortirons collectivement** de cette épreuve sans fin ....

**Les deux syndicats représentatifs du Réseau** ont à nouveau demandé à la direction de réunir la commission de suivi de l'accord de **méthode COVID** afin de faire un point **sur l'impact du couvre-feu en matière d'activité, de résultats donc de rémunération.** Nous vous tiendrons informés.

Conception  
Didier BRETON



Directrice de publication  
Dominique TABARIÉ

Ont Participé  
à ce numéro

L'ÉQUIPE UNSA

### Contacts :

Didier BRETON  
06-60-93-44-9

Richard CASELLI  
06-86-41-82-52

Patrice VILA  
06-98-07-31-01



**DIFFICILE A LA MAISON!!**

**PAS DE RÉUNION OC/OD**





# LE CANARD DÉCHAÎNÉ

libre ensemble



Didier BRETON

Patrice VILA

Joël CUNY

Christophe LEGRAND

Solange GAUTHIER-JANIN

Benjamin LEYSHON

Dominique TABARIÉ

Maryse COLLOT

Richard CASELLI

Franck BELLANGER

Martine DÉCUPÈRE

Pierre TRICAUD

Grégory MARIE

Céline DEL RIO

Jean-René FIVEL

Gilles BROSSARD

Didier CANNIOUX

Julien MADELLA

Samuel CASULA

Fabien CHARLET

Nicolas FELON

Julien MARTIN

## SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Malgré nos rappels sur le sujet, malgré nos demandes de communication sur le sujet, relayées par notre Directeur du Réseau en septembre dernier, nous sommes conviés à accompagner des collègues pour des entretiens de licenciements pour faute grave !!!!

### LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE A DISTANCE EST INTERDITE !!!

Elle est considérée comme « **fausse signature** » même si les clients ne se plaignent pas ou sont d'accord.

La direction réalise tous les trimestres un audit des signatures électroniques et lorsqu'un collègue l'a utilisée à distance, **il est identifié**, va être reçu par sa hiérarchie, puis la RH. La faute grave est alors mise en avant.

Même s'il n'y a pas malversation, les règles de la signature électronique sont simples :

- En présence du client.
- Numéro de portable et adresse mail du client.  
(pas de similitude dans un couple, chacun les siens)
- Le client prend la main sur l'informatique au moment de la signature.  
(comme avec le stylo).

Si une de ces obligations n'est pas respectée, les ennuis commencent car nous mettons Generali en difficultés avec la conformité, donc l'ACPR qui peut engendrer des **amendes lourdes**, mais également avec Quick Sign notre partenaire qui lors de son audit annuel pourrait tomber sur ces dossiers et nous enlever notre agrément de signature électronique. **Quel gâchis !!!**

### LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE À DISTANCE DOIT ÊTRE PROSCRITE...

Merci à tous.



<https://facebook.com/UNSA-Réseau-Salarié-Generali-111890847617309>

